



Dépêche n°499201
Par Sophie Esposito
Le 27/04/2015

"Les listes régionales de formations pour le CPF sont encore incomplètes" (O. Marion, directeur du Cnam Rhône-Alpes)

"J'ai huit chances sur neuf de dire à un actif qui me demande s'il peut financer sa formation via le CPF que la formation n'est pas éligible et qu'il devra la payer lui-même." C'est ce que déclare Olivier Marion, directeur régional du Cnam en Rhône-Alpes, dans un entretien accordé à l'AEF, le 16 avril 2015. Pour lui, les listes régionales élaborées par le Coparef sont "encore incomplètes" et "ne rendent pas compte notamment de la richesse des formations du Cnam en Rhône-Alpes". Le directeur régional présente également les axes stratégiques de développement du conservatoire dans la région : la formation continue dans les entreprises, dont Olivier Marion souhaite "doubler le volume", et l'alternance, pour laquelle il se fixe l'objectif d'atteindre les 500 alternants en 2017-2018.

AEF : Quels sont les axes stratégiques de développement pour le Cnam en Rhône-Alpes ?



Olivier Marion, directeur du Cnam en Rhône-Alpes.
© Cnam Rhône-Alpes

Olivier Marion : Au conservatoire, nous voulons développer la formation continue pour les entreprises : l'objectif, en Rhône-Alpes, est d'en doubler le volume, et de le porter ainsi à 20 % du budget global. Ce, alors que le Cnam est traditionnellement connu pour les cours du soir. Concrètement, un service dédié va être créé au sein de la direction régionale du Cnam, avec deux personnes et demie [ETP] consacrées à la relation avec les entreprises. Cette nouvelle équipe sera opérationnelle à la rentrée de septembre 2015, et va travailler sur l'ingénierie de formation, pour faire du "sur-mesure", sur le pilotage pédagogique des formations, et enfin sur la prospective des besoins. Ces personnes seront aussi chargées de développer des instruments de communication *ad hoc*, telle une plaquette spécifique sur les formations en entreprise, qui n'existe pas à ce jour.

Je rappelle qu'à l'heure actuelle, les responsables de formation du Cnam sont multifonctions : ils s'occupent des formations hors temps de travail, de la formation continue en entreprise et de l'alternance. Parallèlement, pour atteindre notre objectif, nous travaillons avec les grandes entreprises présentes dans la région, telles Capgemini ou la SNCF.

AEF : Vous avez récemment signé une convention avec la CCI de Lyon : comment

Olivier Marion : Nous poursuivons une démarche partenariale : la récente convention signée avec la CCILyonnaise rentre précisément dans ce cadre, car la chambre compte plus de 7 000 entreprises dans son portefeuille. Cela va accroître notre force de frappe commune sur la formation continue. Nous sommes également membres de certains clusters du territoire et nous nous rapprochons du monde industriel par les têtes de réseau.

Au final, la formation continue dans les entreprises, c'est bien ce qui a permis au Cnam Rhône-Alpes de ne pas augmenter ses tarifs des cours du soir depuis quatre ans, lesquels tarifs sont restés de 180 euros par unité d'enseignement en moyenne. En effet, les subventions régionales [au Cnam]



diminuent d'environ 12 % depuis deux ans, et d'ailleurs elles ne couvrent que les formations des demandeurs d'emploi : la région ne finance plus la promotion sociale ni la reconversion des actifs par les formations courtes. Mais nous espérons que le CPF nous permette de renouer avec la formation des adultes en poste.

AEF : Les premières listes régionales de formations éligibles au CPF ont été élaborées par le Coparef. Quel regard portez-vous sur cette première mouture ?

Olivier Marion : Je pense que les listes régionales sont aujourd'hui encore incomplètes, et qu'elles ne rendent pas compte notamment de la richesse des formations du Cnam en Rhône-Alpes. À titre d'exemple, la formation assurée par l'Institut d'études économiques et juridiques ICH [appliquées à l'immobilier, la construction et l'habitat], à Lyon et à Grenoble [Isère], compte 250 adultes en formation tous les ans, dont 180 à Lyon, et elle n'est pas sur les listes ! Nous comptons à ce jour environ 30 formations sur les listes nationales, et le niveau régional ne vient pas vraiment compléter cette palette. Au total et dans la région, seule une formation sur neuf est sur l'une des deux listes. Autrement dit : j'ai huit chances sur neuf de dire à un actif qui me demande s'il peut financer sa formation via le CPF que la formation n'est pas éligible et qu'il devra la payer lui-même.

Le Cnam Rhône-Alpes en chiffres

- **Cinq sites** d'enseignement, à Grenoble (Isère), Lyon, Saint-Étienne (Loire), Saint-Genis-Pouilly (Ain) et Valence (Drôme).
- **3 000 personnes** formées chaque année.
- **250 élèves diplômés** chaque année.
- **350 unités d'enseignement dispensées** en présentiel ou à distance.
- **100 certifications supérieures** proposées.

Par ailleurs, je regrette que le Cnam Rhône-Alpes n'ait pas été consulté suffisamment en amont par le Coparef pour élaborer les premières listes : nous l'avons été un peu tardivement.

AEF : Quelle est la place de l'alternance dans votre stratégie ?

Olivier Marion : L'alternance est un important levier de développement pour nous : cette activité constitue un quart de notre budget et est à l'équilibre. On sent qu'il y a une vraie demande sociale en Rhône-Alpes : le taux de croissance des formations en alternance est de 20 % par an environ, depuis trois ans. Ainsi, notre objectif est d'atteindre les 500 alternants en 2017-2018, contre 400 aujourd'hui. D'ailleurs, un service dédié a été mis en place en 2013, avec trois ETP à Lyon et un demi ETP dans chaque territoire (1).

Concrètement, pour l'apprentissage, nous mettons en place une approche très partenariale, avec des parcours en commun avec l'université de Lyon 3, par exemple. Ensemble, nous avons déployé une licence professionnelle sur l'entrepreneuriat dans les TPE. Des nouveaux parcours ont été mis en place aussi avec des entreprises, notamment le label "Cnam-IFI" avec les entreprises du froid : sur ceux-ci, nous avons plus d'entreprises candidates que d'alternants.

AEF : Vous proposez aussi des parcours mixtes...

Olivier Marion : Nous proposons en effet un module en contrat de professionnalisation réunissant des demandeurs d'emploi, dont les places sont financées par le conseil régional, et des jeunes de niveau Bac + 2. Ces derniers peuvent ainsi bénéficier de la maturité des demandeurs d'emploi plus âgés, et ceux-ci côtoient des jeunes motivés. En plus d'avoir un diplôme au bout de la formation, ils retrouvent la confiance, surtout lorsqu'ils connaissent une période de chômage longue. Ce module donne d'ailleurs d'excellents résultats : les taux de réussite avoisinent les 85-90 %.



(1) Dans les centres de Grenoble (Isère), Saint-Étienne (Loire), Saint-Genis-Pouilly (Ain) et Valence (Drôme).